

JEUNE ARTISTE

L'ARTISTE

Être artiste à Secondaire en spectacle, c'est diffuser son art et sa passion en présentant sur scène, devant un public, un numéro qui correspond aux valeurs et aux règlements du programme.

DISCIPLINES

Musique	Performance, avec ou sans voix, pouvant nécessiter l'utilisation d'une trame sonore ou encore d'un ou de plusieurs instruments de musique.
Danse	Performance mettant de l'avant les mouvements du corps, qui se font en cadence et qui peuvent être accompagnés de musique.
Expression dramatique	Performance par laquelle les participants mettent de l'avant l'expression par la parole et/ou les gestes.
Variétés	Performance offerte dans une discipline diverse, propre au divertissement d'un large public, ou toute autre performance combinant plusieurs disciplines.

CATÉGORIES

Interprétation	La catégorie interprétation regroupe les numéros dont la présentation est une reproduction d'une œuvre étant la création d'un autre artiste que le participant.
Création partielle	La catégorie création partielle regroupe les numéros dont la discipline prédominante est imaginée, réalisée et livrée par les participants, mais dont une partie du numéro a été empruntée à un autre artiste que le participant.
Création totale	La catégorie création totale regroupe les numéros dont toutes les facettes sont imaginées, réalisées et livrées par les participants, que ce soit le texte, la musique, la chorégraphie, la trame sonore, etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'originalité (30 %) est la capacité de surprendre et de se démarquer. Elle repose sur l'authenticité de la démarche artistique et le développement d'un concept personnalisé et unique propre au participant.

La présence sur scène (20 %) fait référence à la manière de bouger et d'utiliser l'espace, à la disposition des objets et à l'attitude générale. Chaque participant est responsable de sa mise en scène.

Le talent (50 %) est reconnu comme une aptitude particulière à faire quelque chose. Il permet aux individus de se démarquer par leurs capacités remarquables dans un domaine particulier.

RÈGLEMENTS

Il est entendu que les règlements s'appliquent à l'ensemble des étapes et à tous les participants du programme Secondaire en spectacle. Toute personne qui ne respecte pas les règlements du programme se verra recevoir une sanction, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Vous retrouvez les règlements détaillés sur le site Internet de Secondaire en spectacle.

SECONDAIRE EN SPECTACLE

ÉTAPES DU PROGRAMME

LA FINALE LOCALE

La finale locale est un spectacle présenté devant un public, et qui se déroule dans chacune des écoles secondaires inscrites au programme. Lors de ce spectacle, les jeunes artistes sont évalués par un jury qui a la responsabilité de sélectionner, selon le mode d'attribution adopté par l'école, les numéros qui représenteront l'école lors de la finale régionale.

LA FINALE RÉGIONALE

Chacune des régions participantes à Secondaire en spectacle organise une ou plusieurs finales régionales, auxquelles participeront les numéros lauréats des finales locales. Lors de ce spectacle présenté devant un public, le jury devra sélectionner trois numéros lauréats qui représenteront la région lors du Rendez-vous panquébécois.

LE RENDEZ-VOUS PANQUÉBÉCOIS

Le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle est le plus grand rassemblement d'artistes amateurs au Québec. Cet événement non compétitif rassemble, dans un contexte professionnel, les jeunes artistes, animateurs, techniciens, journalistes et organisateurs lauréats. Chaque région a également la possibilité d'y envoyer des participants libres.

VALEURS DU PROGRAMME

- Le plaisir
- Le respect
- L'esprit culturel
- L'intégrité et la responsabilité

POUR RENSEIGNEMENTS

Votre intervenant scolaire :

François Joseph Bélanger Local 128

SECONDAIRE EN SPECTACLE

secondaireenspectacle.qc.ca

SUIVEZ-NOUS SUR LE WEB

